

**Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 14 185 800 francs et de 13 460 800 francs net, recettes déduites, soit:**

- Délibération I: 13 991 900 francs brut destinés à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N<sup>os</sup> 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net;**
- Délibération II: 140 000 francs destinés à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N<sup>os</sup> 5852 et 5853, de la commune de Vernier;**
- Délibération III: 53 900 francs destinés au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N° 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N<sup>os</sup> 5852 et 5853, de la commune de Vernier.**

#### *RECOMMANDATIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du  
8 juin 2022, dans le rapport PR-1507 A)

#### *RECOMMANDATION 1*

Le Conseil municipal demande d'ajouter des panneaux photovoltaïques.

#### *RECOMMANDATION 2*

Le Conseil municipal propose de planter des arbres fruitiers sur l'espace de détente sis devant le bâtiment.

#### *RECOMMANDATION 3*

Le Conseil municipal demande la mise en place de puits de lumière dans le bâtiment.

#### *RECOMMANDATION 4*

Le Conseil municipal propose de réaliser une fresque sur le front supérieur du bâtiment et de solliciter le Fonds municipal d'art contemporain qui mettrait cet objet au concours.